

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL

Séance du lundi 6 novembre 2023

Vu le code général des collectivités territoriales,
Le 06 novembre deux mille vingt-trois, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Cécile GENOVESIO, Madame le maire.

Date de la convocation : le 03 novembre 2023

Membres qui ont pris part aux délibérations : 09 membres présents sur 13.

Présents : Cécile GENOVESIO, Jean-Damien MARMUSE, Marie-Claire MOURLEAU, Dominique BONNEU, David BERAUX, Christelle BOE, Séverine BOUROUMEAU, José GOUVEIA, , Sylvie POMIER

Excusés : Marie-Rose MIRABEL, Laurent NORMANDIN-VARENNES, Alain MALGOUYRES

Absent : Julien COYART

Secrétaire de séance : Marie Claire MOURLEAU

ORDRE DU JOUR

- ✓ **Choix mode de gestion de la cuisine centrale**
- ✓ **Désignation référent déontologue élu local**
- ✓ **Désignation référent ERRE**
- ✓ **Contrat groupe d'assurance statutaire 2025-2028**
- ✓ **Convention paie à façon**
- ✓ **Demande de subvention FACIL**
- ✓ **Rémunération stagiaire**
- ✓ **Remboursement de frais**
- ✓ **Subvention voyage scolaire école de Saint Caprais de Lerm**
- ✓ **Subvention Association des Sportifs de Saint Caprais**
- ✓ **Subvention Solidarité Séisme Atlas**

- ✓ **Questions diverses**

1. Choix mode de gestion de la cuisine centrale

Mme Muriel Gay Directrice Générale Adjointe à l'enfance à l'Agglo d'Agen est venue, accompagnée d'une juriste, présenter aux élus du conseil municipal le projet du nouveau mode de Gestion de la cuisine centrale.

Mme Gay, précise que, actuellement c'est Elios qui livre les repas dans le cadre d'un marché qui vient d'être renouvelé pour 2 ans. Elios produit les repas via la cuisine générale, propriété de la ville d'Agen

L'équipement actuel de cette cuisine centrale est en fin de vie, son remplacement est devenu obligatoire.

Mme Gay explique que la solution proposée consiste à reconstruire une nouvelle cuisine centrale (dans un cadre juridique) projet qui permettra une réponse aux besoins intercommunaux des 25 membres de l'Agglo d'Agen ou autres : cantines, CCAS, Crèches de l'Agglo d'Agen (dans le cadre de régie).

Mme Gay précise également que l'Agglo a récupéré la compétence « gestion cuisine centrale » dans l'intérêt communautaire. Le Projet de construction de la cuisine centrale sera donc porté par l'Agglo Agen avec une concession de service public pour la construction et l'exploitation de la cuisine centrale

La nouvelle cuisine devrait être opérationnelle en sept 2026, sur le site du MIN (sur un terrain propriété de l'agglo) favorisant ainsi un circuit court pour l'approvisionnement en produits frais

La concession portera sur une durée de 12 ans et au terme de la concession, la cuisine reviendra à l'agglo qui pourra racheter le bâtiment pour sa valeur nette comptable

Le prix du repas sera fixé au départ puis révisé selon une indexation semestrielle (masse salariale et prix du marché)

Une Clause est prévue pour permettre aux membres de sortir du groupement mais ils seront redevables d'une indemnité sauf si ce départ est lié à une fermeture d'école.

Avec la DSP, les familles effectueront le règlement des repas directement auprès du délégataire. Le prix du repas payé par les parents sera fixé par leur commune. La commune continuera à prendre en charge le différentiel entre le cout réel du repas facturé par le délégataire et le prix du repas facturé aux parents.

La commune sera invitée à participer aux commissions menus.

Mme Gay précise que la consultation pour le choix du délégataire sera lancée vers le 17 novembre.

Les élus remercient Mme Gay et sa collègue pour les échanges et la qualité de la présentation.

Mme le Maire demande maintenant aux élus de se prononcer sur ce projet et plus précisément sur la participation de la commune au groupement :

Vote relatif à l'adhésion au groupement, à la signature de la convention constitutive du groupement et sa mise en œuvre

Contre 0
Abstention 1
Pour 8

2. Désignation référent déontologue élu local

Madame le Maire informe les élus qu'un référent déontologue est mis à leur disposition par le centre de gestion, tout élu pourra le consulter pour obtenir des réponses utiles

Le déontologue sera rémunéré 80 € par dossier

Pour notre commune, le Référent est Mr Alain Parian

3. Désignation référent ERRE

L'association des Maires Ruraux propose la désignation dans chaque commune d'un référent ERRE Elu Rural Relais de l'Égalité, pour la lutte contre les violences faites aux femmes et les violences intra familiales.

Ce référent peut être un élu ou un citoyen, une formation spécifique sera dispensée à la personne désignée. Encadrés par le Référent Départemental, les Acteurs de terrain, seront épaulés par les réseaux de professionnels, la gendarmerie et la MPF, pour recevoir les personnes dans un lieu sécurisé permettant de la confidentialité.

Les responsables conseilleront vers les structures de professionnels adaptées et, si nécessaire, y accompagneront la victime.

A ce jour aucun élu ou citoyen ne s'est porté candidat.

4. Contrat groupe

Mme le Maire rappelle aux élus que la commune a souscrit, par l'intermédiaire du CDG, une assurance statutaire pour couvrir les risques du personnel (congés maladie, congés thérapeutiques, congés maternité...)

Cette assurance assure une couverture jusqu'au 31/12/2024

Le Centre de Gestion demande aux communes adhérentes si elles souhaitent faire partie de la consultation du nouveau contrat. Les élus sont favorables à ce que Mme le Maire participe à la consultation

Rien n'engage la commune qui, au terme de cette consultation, gardera le choix d'adhérer ou non au nouveau contrat

5. Paie à façon

Mme le Maire rappelle aux élus que la commune a délégué au centre de gestion le traitement de la paie des salariés de la commune. Mme le Maire vient d'être informée par le CDG qu'au 1^{er} janvier 2024, le cout d'un bulletin de salaire serait porté à 20€ par bulletin au lieu de 10€ car très peu de communes adhèrent à ce service.

Pour 2024, Mme le Maire propose de continuer avec le CDG en attendant que la secrétaire en poste, puisse monter en compétences en suivant les formations nécessaires.

Les élus sont favorables à l'unanimité

6. Demande de subventions auprès du conseil départemental (FACIL)

Mme la Maire demande aux élus de pouvoir déposer des demandes de subvention pour la Réfection de la toiture de la sacristie, de la petite chapelle et l'angle du toit du presbytère

2 devis ont été faits

Leprotoi 13953.94€

Biaud 20581.€

Une subvention à hauteur de 20% peut être accordée par le département (Facil) pour tous projets de moins de 100 000€

D'autres subventions FST(AGGLO Agen) et DETR (Etat) sont en cours

L'autofinancement de la commune serait de 6550€ après accord des subventions FST et DETR

7. Remuneration stagiaire

Mme le Maire informe les élus que 2 Stagiaires en CAP aide à la personne et BAC PRO Aide à la personne vont être accueillies à l'école

La commune n'a pas obligation de verser une rémunération pour ces 2 types de stage, les 2 stagiaires percevront une indemnité versée par l'état .

8. Remboursement de frais

Mme le Maire informe les élus que Mme Bonneu Dominique a effectué des achats pour la commune pour un montant total de 116.23€ à rembourser

- 12 Tapis de yoga pour la sieste des enfants 75.24
- Store bureau Mme le Maire 24.98 €
- Couturière pour les rideaux de l'école 16 €

Les élus sont favorables à l'unanimité

9. Voyage scolaire sur le thème du cirque

Les enseignantes souhaitent organiser un voyage scolaire avec les enfants de l'école de Saint Caprais sur le thème du cirque à Sauméjan dans le Gers. Le cout total du voyage est d'environ 10 000€

Ce séjour durerait 3 jours et 2 nuitées pour les grands et 2 jours et 1 nuitée pour les plus petits

Le cout de l'hébergement s'élève à 8000 € environ et 1400 € de transport

62 élèves sont concernés

La participation demandée aux parents serait comprise entre 30€ et 50 € soit 2500€ environ

La coopérative scolaire verserait environ 1000€

Mme le Maire propose de verser 1/3 de la somme du cout total du voyage au prorata du nombre d'enfants de chaque commune.

Les élus sont d'accord pour financer 50€ par élève de la commune. Mme le Maire doit se mettre en rapport avec la mairie de Sauvagnas pour que le montant versé par élève soit identique dans les 2 communes du RPI

10. Association des sportifs de St Caprais

Une nouvelle Asso a été créé en juin 2023, le président est Matéo Boé. Cette asso est très dynamique et elle a déjà organisé plusieurs animations pour le village (tournois de pétanque, rando pour la fête), et prévoit un loto le dimanche 10 décembre.

Mme le Maire propose de lui verser la même subvention qu'à toutes les autres assos soit 350 €

Les élus sont favorables à l'unanimité.

11. Subvention Solidarité séisme Atlas

Une nouvelle association a été créée pour aider les habitants du Maroc victimes du séisme. Cette association, par le biais de son président David Bonnet, habitant de la commune, sollicite la mairie pour obtenir une subvention .

Les élus ne sont pas favorables au versement d'une aide à cette association

12. Questions diverses

- 11 Novembre : participation des enfants à la cérémonie (dépôt de gerbe et chants)
- Chemin rural : les nouveaux habitants qui ont acheté chez Mr et Mme Sicard souhaitent déplacer le chemin rural qui passe à l'angle de la maison car ils veulent clôturer leur terrain pour y installer des chevaux.

Les élus sont d'accord pour une autorisation temporaire de clôture

- Bulletin Municipal = > le 100eme, réunion prévue le mercredi 15 à 20h00

- **Date du prochain conseil municipal** : lundi 4 décembre

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire déclare la séance close.

Délibérations prises :

2023_33: Choix mode de gestion cuisine centrale	1 abstention / 8 pour
2023_34: Désignation référent déontologue élu local	Approuvée à l'unanimité
2023_35: Désignation référent ERRE	Non votée
2023_36: Contrat groupe d'assurance statutaire 2025-2028	Approuvée à l'unanimité
2023_37: Convention de mandat paie à façon	Approuvée à l'unanimité
2023_38: Demande de subvention FACIL	Approuvée à l'unanimité
2023_39: Rémunération stagiaire	Non votée
2023_40: Remboursement de frais	Approuvée à l'unanimité
2023_41: Subvention voyage scolaire école de St Caprais de Lerm	Approuvée à l'unanimité
2023_42: Subvention association des Sportifs de St Caprais	Approuvée à l'unanimité
2023_43: Subvention association Solidarité Séisme Atlas	Approuvée à l'unanimité

Liste des membres présents ayant pris part aux délibérations :

GENOVESIO	Cécile	
BONNEU	Dominique	
BEREAUX	David	
BOUROUMEAU	Séverine	
BOE	Christèle	
COYART	Julien	Absent
GOUVEIA	José	
MALGOUYRES	Alain	Excusé
MARMUSE	Jean-Damien	
MIRABEL	Marie-Rose	Excusé
MOURLEAU	Marie Claire	
NORMANDIN-VARENNE	Laurent	Excusé
POMIER	Sylvie	